

LÈGE – CAP FERRET

Lettre de campagne N°3

Patrick du FAU de LAMOTHE
Le 13 mars 2026

FINANCES COMMUNALES

LA VALSE DES MILLIONS

Mandature 2020-2025 : un déficit de gestion de 8 M€, ramené à un déficit de financement de 5,3 M€ au prix d'une augmentation des impôts locaux de 1,35 M€ à partir de 2024

SYNTHÈSE :

- **Une gestion 2020-2025 déficitaire de 8 M€,**
- **En partie compensée par une augmentation des impôts de 2,7 M€,**
- **Et pour le solde sur des réserves irrégulières a rappelé la chambre régionale des comptes.**
- **Une perte de recettes de 0,5 M€ par an toujours pas compensée.**
- **Pas de Plan Pluriannuel d'investissements, digne de ce nom, malgré les rappels de la chambre régionale des comptes.**

Les données financières officielles pour les exercices 2020 à 2024, les prévisions à fin 2025, établies par le maire, sous réserve, pour ces dernières de leur exactitude, révèlent un déficit de financement de 8 M€ sur la mandature.

I – LA GESTION 2020-2025 : UN DÉFICIT DE 8 M€

LES FAITS

Le tableau ci-après résume, sur le plan financier, la période 2020-2025 :

EQUILIBRE FINANCIER 2020 - 2025			
<i>En millions d'euros</i>		De 2020 à 2025	
Capacité d'autofinancement Brute	1	27,6	
Remboursement capital des emprunts	2	-9,9	
Capacité d'autofinancement Nette	3 = 1 + 2	17,8	42,4%
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 = 5+6+7+8	18,9	45,0%
Subventions d'investissement reçues	5	2,4	
Fonds de Compensation TVA (FCTVA)	6	4,9	
Autres	7	3,2	
Emprunts souscrits	8	8,3	
RESSOURCES TOTALES	9 = 3 + 4	36,7	87,4%
INVESTISSEMENTS	10	42,0	100%
SOLDE = DÉFICIT	11	-5,3	-12,6%

Il se lit ainsi : la Capacité d'Autofinancement Brute (données de la Direction Générale des Finances Publiques + Commune pour 2025) est de 27,6 M€. Le remboursement, pour 9,9 M€ du capital des emprunts, laisse une Capacité d'Autofinancement Nette de 17,8 M€.

À ce montant s'ajoutent 18,9 M€ de ressources externes destinées au financement des investissements. Ainsi, les ressources totales ont atteint 36,7 M€.

Les investissements réalisés, 42 M€, sont supérieurs aux ressources totales.

Il y a donc, au total, un déficit de financement de 5,3 M€.

COMMENTAIRES

Au total, la commune a dépensé plus qu'elle n'a dégagé de ressources sur la période 2020-2025.

La dégradation financière est en fait plus importante. En effet, l'instauration de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus de 7 000 sur 11 000 logements, a permis à la commune de percevoir, sur les exercices 2024 et 2025, près de 2,7 M€ de recettes supplémentaires.

Sans cette recette, dont Philippe de Gonneville s'évertue, contre toute évidence, à dissimuler la réalité, « Pas d'augmentation d'impôts » prétend-il, la capacité d'autofinancement brute cumulée sur 2020-2025 aurait été en diminution du même montant et s'élèverait à 24,9 M€ contre 27,6 M€ constatés.

Le déficit de financement de la gestion de Philippe de Gonneville sur la période 2020 à 2025 s'élève donc à 8 M€.

Il a été financé ainsi :

- | | |
|--|---------------|
| - par une augmentation des impôts, inexistante selon lui
(voir notre « <i>Lettre de campagne N°1</i> ») pour : | 2,7 M€ |
| - par un prélèvement sur les réserves antérieures : | 5,3 M€ |

II - POUR ALLER PLUS LOIN : Sur les réserves antérieures.

LES FAITS

De 2004 à 2023, la commune a irrégulièrement perçu de la COBAN des sommes importantes : 430 000 € par an au titre de travaux d'entretien et de nettoyage des plages, dissimulés à partir de 2017 dans les attributions de compensation versées à la commune. Se sont ajoutés près de 70 000 € annuels pour la prise en charge de deux salariés travaillant en fait pour la commune.

Ces faits ont été révélés par le rapport de la chambre régionale des comptes de 2021.

Au total, ce sont près de 9,36 M€ dont a bénéficié, indûment la commune entre 2004 et 2023. Ces fonds ont permis à la commune de bénéficier de réserves. Ces réserves antérieures ont permis de financer le déficit de gestion de la mandature 2020-2025.

COMMENTAIRES

De 2013 à 2020, avant de devenir maire de la commune, Philippe de Gonneville était adjoint aux finances. Depuis l'arrêt des versements de la COBAN, la commune « perd » chaque année 500 000 € de recettes.

Aucune économie de gestion, bien au contraire, n'est venue compenser cette perte de recettes.

III – POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN : l’absence de plan pluriannuel d’investissement.

LES FAITS

La chambre régionale des comptes dans son rapport de 2023 sur la commune avait rappelé la loi, l’obligation d’établir un plan pluriannuel d’investissement.

Il consiste à prévoir pour les 5, 6 années à venir, les dépenses à venir pour la réalisation des investissements. Il y a également lieu, dans le but s’assurer que la commune dispose bien des ressources suffisante, de faire apparaître les différentes contributions au financement de ces investissements : la capacité d’autofinancement, les subventions, le Fonds de Compensation de la TVA, les autres ressources d’investissements, les emprunts. Ces prévisions sont actualisées chaque année.

Par courrier du 4 mai 2021, Phillippe de Gonneville, m’écrivait :

Enfin, nous nous permettons de vous préciser qu’un plan pluriannuel d’investissement, établi sur la durée du mandat, sera proposé à l’assemblée délibérante, lors d’une prochaine séance de conseil municipal. La présentation de cet outil de programmation financière sera l’opportunité pour l’équipe municipale de préciser et justifier les choix politiques portant sur le déploiement de son programme, fondement de son élection de mars 2020.

COMMENTAIRES

Naturellement, mais faut-il s’en étonner, pas plus à l’égard de la chambre régionale des comptes, pas plus vis-à-vis de moi, Philippe de Gonneville ne va respecter son obligation, pas plus son engagement. On en mesure les résultats.

* * *